

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

5 novembre 2009



CHANGER L'ÉNERGIE ENSEMBLE

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

**LE 5 NOVEMBRE 2009,
À 11H30**

GRAND AUDITORIUM
DU PALAIS DES CONGRÈS
2, PLACE DE LA PORTE-MAILLOT
75017 PARIS

02

COMMENT PARTICIPER
À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

06

ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

15/17

EXPOSÉ SOMMAIRE
DE L'ACTIVITÉ
DU GROUPE

03

COMMENT OPTER
POUR LA
E-CONVOCATION

07/09

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

18

TABLEAU DES
RÉSULTATS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES

04

COMMENT VOTER
PAR INTERNET

10/12

PRÉSENTATION
DES CANDIDATS
AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

19

DOCUMENTS
DISPONIBLES
SUR DEMANDE

05

COMMENT VOTER
PAR
CORRESPONDANCE

13/14

PROJETS
DE RÉSOLUTIONS

20

NOUS CONTACTER

MOT DU PRÉSIDENT



M adame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EDF qui aura lieu le jeudi 5 novembre 2009, à 11 h 30, au Palais des Congrès de Paris.

Cette Assemblée aura à statuer sur un sujet important : l'élection pour cinq ans de six membres du Conseil d'administration. C'est ce Conseil d'administration renouvelé qui proposera, en son sein, le nom du futur PDG de l'entreprise, qui sera ensuite nommé en Conseil des ministres.

L'Assemblée se verra également proposer une modification des statuts de la Société pour rendre possible le paiement du dividende en actions, à l'instar de ce que pratiquent un certain nombre d'entreprises.

L'Assemblée des actionnaires sera, comme toujours, une occasion de dialoguer en direct. J'attache beaucoup d'importance à ce moment d'échange et je vous invite à y participer personnellement. La réunion sera retransmise sur le site Internet actionnaires.edf.com.

Cette Assemblée Générale sera pour moi, à l'heure de passer le relais, l'occasion de redire combien j'ai confiance dans l'avenir de l'entreprise, la solidité de son modèle industriel, l'engagement exceptionnel de ses personnels, et la fidélité de ses actionnaires !

Pierre Gadonneix

Président-Directeur Général d'EDF

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF

■ VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR

POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, PROCUREZ-VOUS UNE CARTE D'ADMISSION ET PRÉSENTEZ-VOUS À L'ACCUEIL AVEC UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

- Cochez la case A du formulaire joint.
- Dated et signez en bas du formulaire.
- Retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services* à l'aide de l'enveloppe T fournie (BNP Paribas Securities Services* doit le recevoir au plus tard le 2 novembre 2009).
- Vous recevrez la carte d'admission par courrier postal.

- Contactez votre banque dès aujourd'hui pour obtenir une carte d'admission.
- La banque transmettra votre demande accompagnée d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services*.
- Si la demande est parvenue avant le 2 novembre 2009, vous recevrez la carte d'admission par courrier postal.
- Dans le cas contraire, la carte d'admission sera tenue à votre disposition au guichet des actionnaires sans documents, le jour de l'Assemblée.

POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE OU DONNER POUVOIR ATTENTION, LA DATE LIMITE DE RETOUR DES VOTES EST FIXÉE AU 2 NOVEMBRE 2009

- Cochez la case B du formulaire joint.
- Complétez, signez et retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services*, à l'aide de l'enveloppe T fournie.

- Cochez la case B du formulaire joint.
- Complétez, signez le formulaire et remettez-le à votre banque.
- Votre banque enverra le formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services*.

POUR VOTER PAR INTERNET: DU 13 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2009 À 15 HEURES, CONNECTEZ-VOUS SUR [HTTP://GISPROXY.BNPPARIBAS.COM/EDF.HTML](http://GISPROXY.BNPPARIBAS.COM/EDF.HTML)

- Repérez votre identifiant : il se trouve en haut à droite du formulaire de vote.
- Nominatif « pur » : vous possédez déjà un mot de passe. Votez en utilisant l'accès n° 1.
- Nominatif « administré » : utilisez l'accès n° 2 pour obtenir votre mot de passe. BNP Paribas Securities Services vous enverra votre mot de passe par courrier postal.

- Informez votre banque de votre volonté de voter par Internet.
- Demandez-lui d'envoyer une attestation de participation accompagnée de votre adresse électronique à BNP Paribas Securities Services*.
- Vous recevrez votre identifiant par courrier électronique.
- Utilisez l'accès n° 3 pour obtenir votre mot de passe et votez.

COMMENT OPTER POUR LA E-CONVOCATION

UN PETIT GESTE POUR UNE GRANDE CAUSE

Vous avez été plus de 15 000 actionnaires au nominatif à opter pour la e-convocation. Nous vous en remercions. En choisissant la e-convocation (envoyée par courriel), vous avez fait un geste pour l'environnement, et cette action s'inscrit pleinement dans notre démarche de réduction des émissions de CO₂.

POURQUOI OPTER POUR LA E-CONVOCATION ?

Choisir la e-convocation, c'est choisir le gain de temps. L'impression et l'envoi des convocations prennent environ une semaine. Le courriel est, lui, instantané. Vous disposerez ainsi de plus de temps pour prendre connaissance de la documentation et demander votre carte d'admission.

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée Générale et que vous souhaitez néanmoins voter, vous pourrez également le faire plus aisément par Internet.

C'est enfin faire un geste pour l'environnement en limitant le volume du papier expédié par voie postale (environ 16 tonnes).

VOUS AUSSI, SOYEZ UN ACTEUR ACTIF DU CHANGEMENT EN CHOISSANT LA E-CONVOCATION.

Pour en profiter, il vous suffit de compléter et de nous retourner avant fin novembre 2009 le coupon-réponse ci-joint au moyen de l'enveloppe T fournie.

Attention : si vous souhaitez en outre voter par correspondance ou donner pouvoir pour la présente Assemblée Générale, utilisez également l'enveloppe T mais respectez la date limite de réponse, fixée au 2 novembre.

INSCRIVEZ LISIBLEMENT VOS NOM ET ADRESSE SUR LE COUPON-RÉPONSE AFIN QUE NOUS PUISSIONS PRENDRE EN COMPTE VOTRE DEMANDE.

Si vous avez opté pour la e-convocation et que vous continuez à recevoir la documentation « papier », c'est que votre demande était incomplète ou illisible. Il convient alors de renouveler votre demande en nous renvoyant le coupon-réponse ci-joint.

Changer l'énergie ensemble, c'est changer nos habitudes au quotidien. Avec la e-convocation, devenez, vous aussi, un acteur du changement et participez activement à notre démarche de développement durable.

COMMENT VOTER PAR INTERNET

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX PAR INTERNET

Vous êtes des centaines de milliers d'actionnaires d'EDF, mais peu d'entre vous assistent aux Assemblées Générales ou votent par correspondance. Afin de favoriser votre participation, EDF diffuse les débats de l'Assemblée Générale sur Internet et a mis en place un système de vote par Internet. Profitez-en et faites entendre votre voix.

Pour voter, c'est facile :
connectez-vous du 13 octobre au 4 novembre à 15 heures
sur le site : <http://gisproxy.bnpparibas.com/edf.html>

- Pour voter par Internet, vous devez être en possession de l'identifiant et du mot de passe qui vous permettent déjà de gérer votre compte nominatif sur le site GISNOMI.
- L'identifiant figure également sur le formulaire de vote papier qui vous est envoyé avec cette brochure. Si vous êtes abonné à la e-convocation (voir ci-contre), l'identifiant figure sur l'e-mail de convocation.
- Utilisez votre mot de passe pour vous connecter au site de vote par l'accès n° 1.
- Si vous avez égaré votre mot de passe, utilisez l'accès n° 2 et suivez les instructions à l'écran. Le mot de passe vous sera envoyé par courrier (il faut compter environ trois jours) et vous pourrez utiliser l'accès n° 1. Si vous êtes abonné à la e-convocation, le mot de passe vous sera envoyé à l'adresse e-mail associée à votre identifiant.

Soyez nombreux à voter par Internet !

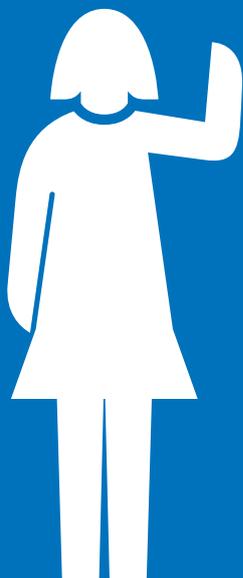
ORDRE DU JOUR

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Rapport du Conseil d'administration
- Modification des statuts

À TITRE ORDINAIRE :

- Rapport du Conseil d'administration
- Nomination des administrateurs proposés par le Conseil d'administration
- Acompte sur dividende en actions – délégation de pouvoirs au Conseil d'administration
- Pouvoirs pour formalités



COMMENT LES ÉMISSIONS DE CO₂ DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SONT-ELLES COMPENSÉES ?

EDF a décidé, depuis 2007, que ses Assemblées Générales seraient désormais neutres en émissions de CO₂, avec l'aide de ses actionnaires. Pour cela, EDF met en œuvre la démarche préconisée par l'ADEME : mesure des émissions de CO₂, réduction de celles-ci, compensation des émissions ne pouvant être réduites. Ces dernières font l'objet d'une compensation par l'achat de Certificats de réduction d'émission délivrés par le Mécanisme de Développement Propre (MDP), élaboré dans le cadre du protocole de Kyoto. Le MDP finance ainsi l'instauration de technologies de réduction d'émissions de CO₂ dans les pays en voie de développement.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre à vos suffrages, au titre d'une résolution à caractère extraordinaire, d'une part, notre proposition de modification de l'article 25 des statuts d'Electricité de France pour autoriser le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions et, au titre des résolutions à caractère ordinaire, d'autre part, nos propositions de nominations d'administrateurs et d'une option pour le paiement d'un acompte sur dividende en actions.

RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

■ Nous vous proposons tout d'abord, en vertu de l'article L. 232-18 du Code de commerce, de modifier les statuts de notre Société afin de permettre aux actionnaires de recevoir le paiement de leur dividende ou de leurs acomptes sur dividende en actions.

L'article 25 des statuts serait en conséquence modifié comme suit :

« Article 25 – Paiement des dividendes

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales. Les modalités de

mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes, en numéraire ou en actions, doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en

réserves en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué, dans les conditions légales, des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. **À condition d'y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.** Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits. »

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

■ Par ailleurs, nous vous rappelons que les mandats de la totalité des membres de votre Conseil d'administration viennent à échéance le 22 novembre prochain et qu'il convient en conséquence de statuer sur la nomination et/ou le renouvellement des administrateurs.

Nous vous proposons donc, en application des dispositions de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, de son décret d'application en date du 26 décembre 1983 et de l'article 13 des statuts d'Electricité de

France, de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Bruno Lafont et Henri Proglio et de nommer en qualité d'administrateurs Madame Mireille Faugère, Messieurs Philippe Crouzet, Lord Michael Jay of Ewelme et Pierre Mariani, et ce pour une durée de cinq ans avec effet à la date de la première réunion du conseil suivant le 22 novembre 2009.

Les administrateurs représentant l'État seront nommés par décret et les administrateurs représentant les salariés ont été élus conformément aux dispositions du titre II de la loi du 26 juillet 1983.

Nous vous présentons ci-dessous un bref curriculum vitae des personnalités dont la nomination est proposée à votre approbation.

■ Mireille Faugère

Née le 12 août 1956 à Tulle (France), Mireille Faugère est diplômée de l'école des

Hautes Études Commerciales (HEC).

En 1979, elle débuta sa carrière à la SNCF, où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles liées à l'exploitation ferroviaire puis des responsabilités au sein de la Direction des Études. En 1989, elle se vit confier la responsabilité du développement du réseau TGV Méditerranée.

En 1991, elle fut nommée Directrice de la gare Montparnasse à Paris.

En 1993, Mireille Faugère fut nommée

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Responsable du département Stratégies au sein de la Direction de l'Économie, de la Stratégie et de l'Investissement. De 1996 à 2001, elle prit la responsabilité de l'action commerciale et marketing à la Direction Grandes Lignes. De 2001 à 2003, elle fut Directrice Générale de SNCF-Participations. De 2003 à 2008, elle fut membre du Comité exécutif de la SNCF et Directrice de la branche Voyageurs France Europe. En juillet 2008, elle est nommée Directrice Générale de la SNCF.

■ Philippe Crouzet

Né le 18 octobre 1956 à Neuilly-sur-Seine (France), Philippe Crouzet est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA).

De 1981 à 1986, il fut auditeur puis maître des Requêtes au Conseil d'État. Il a rejoint le Groupe Saint-Gobain en 1986, en tant que Directeur du plan. Au sein de ce Groupe, il occupa successivement les fonctions de Directeur Général des Papeteries de Condat (1989-1992), de Délégué Général en Espagne et au Portugal (1992-1996), de Directeur de la division Bâtiment de la branche Vitrage (1996), de Directeur de la branche Céramiques et Plastiques (1996 à 2000), de Directeur Général Adjoint en charge des finances, des systèmes d'information et des achats (2000-2005), puis de Directeur Général Adjoint et Directeur Général du pôle Distribution Bâtiment (2005 à 2009). Depuis le 1^{er} avril 2009, Philippe Crouzet est Président du Directoire du Groupe Vallourec.

■ Lord Michael Jay of Ewelme

Né le 19 juin 1946 à Shawford (Royaume-Uni), Michael Jay est diplômé de l'université d'Oxford (Magdalen College) et de l'École des études orientales et africaines de l'université de Londres (SOAS).

Après une carrière au *Foreign Office* (ministère britannique des affaires étrangères), il fut ambassadeur

britannique à Paris de 1996 à 2001, secrétaire général (*Permanent Under-Secretary*) du Foreign Office et Directeur du service diplomatique de 2002 à 2006. Il fut le représentant du premier ministre britannique au sein du Groupe des huit (dit G8) en 2005 et 2006.

Depuis 2006, il est membre indépendant (*crossbench*) de la Chambre des Lords (*House of Lords*) du Royaume-Uni. En juillet 2008, il a été nommé Président de la Commission des nominations de la Chambre des Lords (*Chair of the House of Lords Appointments Commission*). Il est membre du sous-comité Affaires étrangères, défense et développement du Comité Union européenne de la Chambre des Lords. Il est administrateur d'Associated British Foods depuis 2006, de Candover Investments depuis 2008, de Crédit Agricole SA et de Valeo SA depuis 2007. Il est Président de Merlin (ONG médicale internationale). Il est membre honoraire du *Magdalen College* de l'université d'Oxford depuis 2004 et membre associé (*Senior Associate member*) du *St Antony's College* de l'université d'Oxford depuis 2006.

■ Bruno Lafont

Né le 8 juin 1956 à Boulogne-Billancourt (France), Bruno Lafont est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) et de l'École Nationale d'Administration (ENA).

Il commença sa carrière au sein du Groupe Lafarge en 1983. En 1994, il devint Directeur Général Adjoint Finance du Groupe et rejoignit le Comité exécutif. En 1998, il devint Président de l'activité Plâtre. En mai 2003, Bruno Lafont fut nommé Directeur Général délégué du Groupe. Le 25 mai 2005, il fut nommé administrateur du Groupe. Le 1^{er} janvier 2006, il fut nommé Directeur Général, puis, en mai 2007, Président-Directeur Général du Groupe Lafarge. Bruno Lafont copréside l'Initiative Ciment (Cement Sustainability Initiative) du Conseil Mondial des Entreprises pour le Développement Durable (WBCSD).

Il codirige le projet « Efficacité énergétique des bâtiments » (Energy Efficiency in Buildings), lancé avec United Technologies au sein du WBCSD. Il est également conseiller du maire de Chongqing, Chine. Bruno Lafont est administrateur d'EDF depuis le 20 mai 2008.

■ Pierre Mariani

Né le 6 avril 1956 à Rabat (Maroc), Pierre Mariani est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC), de l'École Nationale d'Administration (ENA) et licencié en droit.

De 1982 à 1986, il fut Inspecteur des Finances au service de l'Inspection Générale des Finances du ministère de l'Économie et des Finances. De 1986 à 1988, il fut Responsable du secteur des transports à la Direction du Budget du Ministère de l'Économie et des Finances puis, de 1988 à 1992, Chef du bureau de synthèse et de politique budgétaire de ce Ministère. De 1992 à 1993, il fut sous-Directeur chargé du secteur Travail, Emploi, Santé et Sécurité sociale au Ministère de l'Économie et des Finances. De 1993 à 1995, il fut Directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, ministre du Budget, porte-parole du gouvernement, chargé de la communication. De 1995 à 1996, il fut Directeur Général de la Société Française d'Investissements Immobiliers et de Gestion (SEFIMEG). De 1996 à 1997, il fut Directeur Général et membre du Directoire de la Banque pour l'expansion industrielle (Banexi) puis, de 1997 à 1999, il fut Président du Directoire de Banexi. De 1999 à 2003, il fut Directeur du Pôle de la Banque de Détail à l'International au sein du Groupe BNP Paribas puis, de 2003 à 2008, il devint Directeur du Pôle Services Financiers et Banque de Détail à l'International. Début 2008, il a été nommé Directeur Général Adjoint – Coresponsable des activités de Banque de Détail, en charge du Pôle International Retail Services de BNP Paribas. Depuis octobre 2008, il est administrateur délégué et Président

du Comité de direction de Dexia. Il est membre des Conseils d'administration de Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

■ **Henri Proglío**

Né le 29 juin 1949 à Antibes (France),

Henri Proglío est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC).

Il a rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1972 et a été nommé Président-Directeur Général de CGEA en 1990.

Il a été nommé Vice-Président de Vivendi Universal et Président-Directeur Général de Vivendi Water en 1999 avant de devenir Président du Directoire de Veolia Environnement en 2000 puis Président-Directeur Général en 2003. Au sein du Groupe Veolia Environnement, Henri Proglío est Président du Conseil de surveillance de Dalkia France et d'Eolfi ; Président du Conseil d'administration de Veolia Transport, Veolia Propreté et Veolia Water ; administrateur de Dalkia International, de la Société des Eaux de Marseille, Sarp Industries, Veolia Environmental Services Australia, Veolia Transport Australasia, Veolia Environmental Services UK, Siram, Veolia Environmental Services North America et Veolia Environnement North America Operations ; membre des Conseils de surveillance A&B de Dalkia ; gérant de Veolia Eau.

En dehors du Groupe Veolia Environnement, Henri Proglío est membre du Conseil de surveillance de Lagardère ; administrateur de CNP Assurances, Dassault Aviation et Natixis. Administrateur d'EDF depuis septembre 2004.

■ Enfin, en vertu de l'article 25 des statuts modifiés, et sous réserve du vote de la première résolution, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, en cas de distribution d'un ou plusieurs acomptes sur le dividende 2009, à proposer à chaque actionnaire, pour tout ou partie du montant de l'acompte,

l'option entre le paiement en numéraire ou en actions de cet acompte sur dividende.

En cas d'exercice par les actionnaires de leur option pour le paiement en actions, les actions souscrites seraient des actions ordinaires ; elles auraient les mêmes caractéristiques et confèreraient les mêmes droits que les actions anciennes ; elles seraient émises jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donneraient droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur souscription.

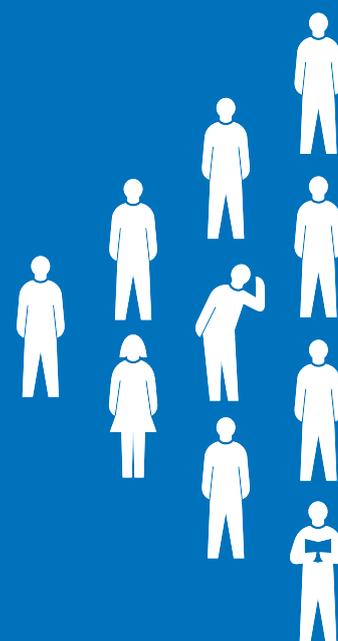
Nous précisons également que le Conseil d'administration fixerait le délai pendant lequel, à compter de sa décision de répartition d'un acompte sur dividende, les actionnaires pourraient demander le paiement de cet acompte en actions, ce délai ne pouvant toutefois pas être supérieur à trois mois.

Conformément à l'article L. 232-19 alinéa 2 du Code de commerce, le prix d'émission des actions serait égal à la moyenne des vingt premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris précédant la décision de mise en paiement de l'acompte, diminuée du montant net de l'acompte sur dividende ainsi que, le cas échéant, sur décision du Conseil d'administration, d'une décote pouvant aller jusqu'à 10 %, et arrondi au centime d'euro supérieur.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'administration avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement des acomptes sur dividende en actions, dans l'hypothèse où il déciderait d'en répartir, de proposer leur paiement en actions, de constater l'augmentation de capital qui en résulterait et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

Le Conseil d'administration



PRÉSENTATION DES CANDIDATS



BRUNO LAFONT

Né le 8 juin 1956 à Boulogne-Billancourt (France), Bruno Lafont est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) et de l'École Nationale d'Administration (ENA).

Il commença sa carrière au sein du Groupe Lafarge en 1983. En 1994, il devint Directeur Général Adjoint Finance du Groupe et rejoignit le Comité exécutif. En 1998, il devint Président de l'activité Plâtre. En mai 2003, Bruno Lafont fut nommé Directeur Général délégué du Groupe. Le 25 mai 2005, il fut nommé administrateur du Groupe. Le 1^{er} janvier 2006, il fut nommé Directeur Général, puis, en mai 2007, Président-Directeur Général du Groupe Lafarge. Bruno Lafont coprécide l'Initiative Ciment (Cement Sustainability Initiative) du Conseil Mondial des Entreprises pour le Développement Durable (WBCSD). Il codirige le projet « Efficacité énergétique des bâtiments » (Energy Efficiency in Buildings), lancé avec United Technologies au sein du WBCSD. Il est également conseiller du maire de Chongqing, Chine.

Bruno Lafont est administrateur d'EDF depuis le 20 mai 2008.

HENRI PROGLIO

Né le 29 juin 1949 à Antibes (France), Henri Proglgio est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC).

Il a rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1972 et a été nommé Président-Directeur Général de CGEA en 1990. Il a été nommé Vice-Président de Vivendi Universal et Président-Directeur Général de Vivendi Water en 1999 avant de devenir Président du Directoire de Veolia Environnement en 2000 puis Président-Directeur Général en 2003. Au sein du Groupe Veolia Environnement, Henri Proglgio est Président du Conseil de surveillance de Dalkia France et d'Eolfi; Président du Conseil d'administration de Veolia Transport, Veolia Propreté et Veolia Water; administrateur de Dalkia International, de la Société des Eaux de Marseille, Sarp Industries, Veolia Environmental Services Australia, Veolia Transport Australasia, Veolia Environmental Services UK, Siram, Veolia Environmental Services North America et Veolia Environnement North America Operations; membre des Conseils de surveillance A&B de Dalkia; gérant de Veolia Eau. En dehors du Groupe Veolia Environnement, Henri Proglgio est membre du Conseil de surveillance de Lagardère; administrateur de CNP Assurances, Dassault Aviation et Natixis. Administrateur d'EDF depuis septembre 2004.



MIREILLE FAUGÈRE

Née le 12 août 1956 à Tulle (France), Mireille Faugère est diplômée de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC).

En 1979, elle débute sa carrière à la SNCF, où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles liées à l'exploitation ferroviaire puis des responsabilités au sein de la Direction des Études. En 1989, elle se vit confier la responsabilité du développement du réseau TGV Méditerranée. En 1991, elle fut nommée Directrice de la gare Montparnasse à Paris. En 1993, Mireille Faugère fut nommée Responsable du département Stratégies au sein de la Direction de l'Économie, de la Stratégie et de l'Investissement. De 1996 à 2001, elle prit la responsabilité de l'action commerciale et marketing à la Direction Grandes Lignes. De 2001 à 2003, elle fut Directrice Générale de SNCF-Participations. De 2003 à 2008, elle fut membre du Comité exécutif de la SNCF et Directrice de la branche Voyageurs France Europe.

En juillet 2008, elle est nommée Directrice Générale de la SNCF.



PHILIPPE CROUZET

Né le 18 octobre 1956 à Neuilly-sur-Seine (France), Philippe Crouzet est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA).

De 1981 à 1986, il fut auditeur puis maître des Requêtes au Conseil d'État. Il a rejoint le Groupe Saint-Gobain en 1986, en tant que Directeur du plan. Au sein de ce Groupe, il occupa successivement les fonctions de Directeur Général des Papeteries de Condat (1989-1992), de Délégué Général en Espagne et au Portugal (1992-1996), de Directeur de la division Bâtiment de la branche Vitrage (1996), de Directeur de la branche Céramiques et Plastiques (1996 à 2000), de Directeur Général Adjoint en charge des finances, des systèmes d'information et des achats (2000-2005), puis de Directeur Général Adjoint et Directeur Général du pôle Distribution Bâtiment (2005 à 2009).

Depuis le 1^{er} avril 2009, Philippe Crouzet est Président du Directoire du Groupe Vallourec.



PRÉSENTATION DES CANDIDATS (SUITE)



LORD MICHAEL JAY OF EWELME

Né le 19 juin 1946 à Shawford (Royaume-Uni), Michael Jay est diplômé de l'université d'Oxford (Magdalen College) et de l'École des études orientales et africaines de l'université de Londres (SOAS).

Après une carrière au *Foreign Office* (ministère britannique des affaires étrangères), il fut ambassadeur britannique à Paris de 1996 à 2001, secrétaire général (*Permanent under-Secretary*) du Foreign Office et Directeur du service diplomatique de 2002 à 2006. Il fut le représentant du premier ministre britannique au sein du Groupe des huit (dit G8) en 2005 et 2006. Depuis 2006, il est membre indépendant (*crossbench*) de la Chambre des Lords (*House of Lords*) du Royaume-Uni. En juillet 2008, il a été nommé Président de la Commission des nominations de la Chambre des Lords (*Chair of the House of Lords Appointments Commission*). Il est membre du sous-comité Affaires étrangères, défense et développement du Comité Union européenne de la Chambre des Lords. Il est administrateur d'Associated British Foods depuis 2006, de Candover Investments depuis 2008, de Crédit Agricole SA et de Valeo SA depuis 2007. Il est Président de Merlin (ONG médicale internationale). Il est membre honoraire du *Magdalen College* de l'université d'Oxford depuis 2004 et membre associé (*Senior Associate member*) du *St Antony's College* de l'université d'Oxford depuis 2006.

PIERRE MARIANI

Né le 6 avril 1956 à Rabat (Maroc), Pierre Mariani est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC), de l'École Nationale d'Administration (ENA) et licencié en droit.

De 1982 à 1986, il fut Inspecteur des Finances au service de l'Inspection Générale des Finances du ministère de l'Économie et des Finances. De 1986 à 1988, il fut Responsable du secteur des transports à la Direction du Budget du ministère de l'Économie et des Finances puis, de 1988 à 1992, Chef du bureau de synthèse et de politique budgétaire de ce ministère. De 1992 à 1993, il fut sous-Directeur chargé du secteur Travail, Emploi, Santé et Sécurité sociale au ministère de l'Économie et des Finances. De 1993 à 1995, il fut Directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, ministre du Budget, porte-parole du gouvernement, chargé de la communication. De 1995 à 1996, il fut Directeur Général de la Société Française d'Investissements Immobiliers et de Gestion (SEFIMEG). De 1996 à 1997, il fut Directeur Général et membre du Directoire de la Banque pour l'expansion industrielle (Banexi) puis, de 1997 à 1999, il fut Président du Directoire de Banexi. De 1999 à 2003, il fut Directeur du Pôle de la Banque de Détail à l'International au sein du Groupe BNP Paribas puis, de 2003 à 2008, il devint Directeur du Pôle Services Financiers et Banque de Détail à l'International. Début 2008, il a été nommé Directeur Général Adjoint – Coresponsable des activités de Banque de Détail, en charge du Pôle International Retail Services de BNP Paribas.

Depuis octobre 2008, il est administrateur délégué et Président du Comité de direction de Dexia. Il est membre des Conseils d'administration de Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

■ MODIFICATION DE L'ARTICLE 25 DES STATUTS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 25 des statuts de la Société pour autoriser le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions.

En conséquence, l'article 25 est modifié comme suit :

« Article 25 – Paiement des dividendes

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales. Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes, en numéraire ou **en actions**, doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice,

il peut être distribué, dans les conditions légales, des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. **À condition d'y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.** Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits. »

À CARACTÈRE ORDINAIRE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

■ RENOUELEMENT DE MONSIEUR BRUNO LAFONT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler, pour une période de cinq ans, en qualité d'administrateur, Monsieur Bruno Lafont avec effet à la date de la première réunion du Conseil suivant le 22 novembre 2009.

TROISIÈME RÉSOLUTION

■ RENOUELEMENT DE MONSIEUR HENRI PROGLO

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler, pour une période de cinq ans, en qualité d'administrateur, Monsieur Henri Proglio avec effet à la date de la première réunion du Conseil suivant le 22 novembre 2009.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

■ NOMINATION DE MADAME MIREILLE FAUGÈRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, pour une période de cinq ans, en qualité d'administrateur, Madame Mireille Faugère avec effet à la date de la première réunion du Conseil suivant le 22 novembre 2009.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

■ NOMINATION DE MONSIEUR PHILIPPE CROUZET

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, pour une période de cinq ans, en qualité d'administrateur, Monsieur Philippe Crouzet avec effet à la date de la première réunion du Conseil suivant le 22 novembre 2009.

SIXIÈME RÉSOLUTION

■ NOMINATION DE LORD MICHAEL JAY OF EWELME

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, pour une période de cinq ans, en qualité d'administrateur, Lord Michael Jay of Ewelme avec effet à la date de la première réunion du Conseil suivant le 22 novembre 2009.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS (SUITE)

SEPTIÈME RÉSOLUTION

■ NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE MARIANI

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, pour une période de cinq ans, en qualité d'administrateur, Monsieur Pierre Mariani avec effet à la date de la première réunion du Conseil suivant le 22 novembre 2009.

HUITIÈME RÉSOLUTION

■ ACOMPTES SUR DIVIDENDE EN ACTIONS – DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, pour le cas où le Conseil d'administration déciderait la répartition d'un ou plusieurs acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2009, autorise la mise en paiement de ces acomptes, au choix de l'actionnaire, soit en numéraire, soit en actions.

En cas d'exercice par les actionnaires de leur option pour le paiement en actions, les actions ainsi souscrites seront des actions ordinaires. Ces actions auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions anciennes et seront émises jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur souscription.

Le Conseil d'administration fixera le délai pendant lequel, à compter de sa décision de répartition d'un acompte sur dividende, les actionnaires pourront demander le paiement de cet acompte en actions. Ce délai ne pourra toutefois pas être supérieur à trois mois.

Le prix des actions nouvelles sera égal à la moyenne des vingt premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris précédant la décision de mise en paiement de l'acompte, diminuée du montant net de l'acompte sur dividende ainsi que, le cas échéant, sur décision du Conseil d'administration, d'une décote pouvant aller jusqu'à 10 %, et arrondi au centime d'euro supérieur.

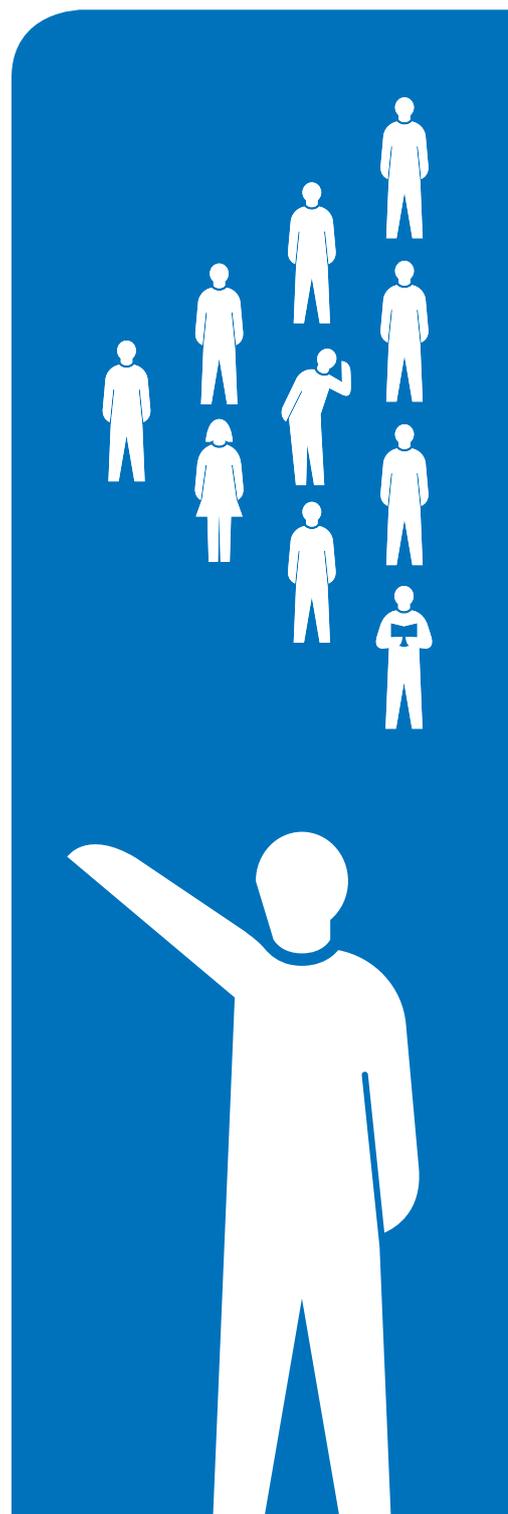
Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Lorsque le montant de l'acompte ne le permettra pas, l'actionnaire aura la faculté de demander soit le nombre d'actions immédiatement inférieur, et dans ce cas il lui sera versé une soulte en numéraire, soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire lors de la demande de paiement de l'acompte en actions.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement des acomptes sur dividende en actions, pour le cas où il déciderait d'en répartir et de proposer leur paiement en actions, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

■ POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives, et de faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



EXPOSÉ DE L'ACTIVITÉ

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations financières présentées dans ce document sont issues des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008.

CHIFFRES CLÉS

EN MILLIONS D'EUROS	2008	2007	VARIATION EN %	CROISSANCE ORGANIQUE*
Chiffre d'affaires	64 279	59 637	+7,8 %	+10,6 %
Excédent brut d'exploitation (EBE)**	15 435	15 210	+1,5 %	+3,7 %
EBE	14 240	15 210		
Résultat d'exploitation	7 911	9 991		
Résultat net part du Groupe	3 400	5 618		
Résultat net courant***	4 308	4 677	-7,9 %	-6,4 %

* Hors effets de périmètre et de change.

** Hors effets de périmètre et de change, avant provision pour prolongation du TaRTAM de 1,2 Md € (loi du 4 août 2008).

*** Hors effets de l'impact de l'application d'IAS 39 sur la valorisation des contrats de couverture sur les achats de matières premières, le résultat net courant est de 4 635 M €, en croissance de 3,8 %.

RÉSULTATS PAR PAYS

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 34,3 milliards d'euros, en croissance de + 6,3 %, liée aux évolutions de prix et de tarifs, au développement des ventes de gaz naturel et de services et dans une moindre mesure à la croissance des volumes.

La production hydraulique a augmenté de 4,8 TWh pour atteindre 38,4 TWh et la production nucléaire a été stable à 417,6 TWh.

L'EBITDA de 9 milliards d'euros inclut un impact négatif lié à la provision supplémentaire de 1,2 milliard d'euros prise au titre de la compensation des concurrents dans le cadre de la prolongation du TaRTAM. Hors cette provision, la progression organique de l'EBITDA est de +2,2 %. L'EBITDA inclut par ailleurs un renchérissement des coûts liés aux achats d'énergie.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 30 milliards d'euros, en croissance organique de + 15,6 %, et l'EBITDA s'élève à 5,2 milliards d'euros, en croissance organique de

+6,5 %, porté par les évolutions de prix et de tarifs au Royaume-Uni, les bons résultats des activités électriques en Allemagne et les excellentes performances d'EDF Trading.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET COURANT*

Le résultat net part du Groupe de 3,4 milliards d'euros en 2008 intègre 908 millions d'euros d'éléments non récurrents négatifs, liés principalement à la provision prise au titre de la compensation des fournisseurs concurrents dans le cadre de la prolongation du TaRTAM (loi du 4 août 2008) de 1 195 millions d'euros avant impôts et de 783 millions d'euros après impôts, alors que le résultat net part du Groupe de 2007 comprenait des éléments non récurrents positifs de 941 millions d'euros.

Le résultat net courant s'élève à 4,3 milliards d'euros, en recul de -7,9 %. Hors effets liés à l'application d'IAS 39 sur les contrats d'achats de

matières premières, sa croissance est de +3,8 %.

INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS ET STRUCTURE FINANCIÈRE

À fin 2008, les **investissements opérationnels** du Groupe s'élèvent à 9,7 milliards d'euros, en croissance de +29,5 %. Le cash-flow opérationnel est de 10,1 milliards d'euros.

L'endettement financier net s'élève à 24,5 milliards d'euros, contre 16,3 milliards d'euros à fin 2007.

Cette hausse est liée à celle des investissements opérationnels et à l'impact des opérations de croissance externe engagées en 2008.

Les **capitaux propres du Groupe** s'élèvent à 23,1 milliards d'euros, y compris l'impact négatif de l'écart de change net des couvertures d'investissements à l'étranger, pour 1 milliard d'euros. Ils comprennent également l'impact négatif de la variation de juste valeur induite par la valorisation à prix de marché des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers de couverture (IAS 39) pour 4 milliards d'euros.

*Hors éléments non récurrents.

EXPOSÉ DE L'ACTIVITÉ (SUITE)

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ACQUISITION DE BRITISH ENERGY

L'acquisition de British Energy, effective depuis le 5 janvier 2009, a pour le Groupe un double objectif stratégique, puisqu'elle lui permet de renforcer son modèle d'activité au Royaume-Uni et qu'elle le positionne dans ce pays comme un acteur majeur du renouvelable nucléaire, avec l'objectif d'y construire au moins quatre réacteurs de technologie EPR, dont le premier devrait être mis en service en 2017.

ACQUISITION DE 49,99 % DES ACTIVITÉS NUCLÉAIRES DE CEG

Le Groupe a lancé le 3 décembre 2008 une offre pour l'acquisition de 49,99 % des activités nucléaires de Constellation Energy, pour 4,5 milliards de dollars. Un accord définitif a été signé le 17 décembre 2008, qui assure la pérennité de la joint venture UNE (Unistar Nuclear Energy), dont l'objectif est de construire dans un premier temps un total de quatre réacteurs EPR aux États-Unis.

NUCLÉAIRE CHINE

EDF et l'électricien chinois China Guangdong Nuclear Power Holding Company (CGNPC) ont signé le 10 août 2008 un accord portant sur la création d'une joint venture dont l'objet est de construire et d'exploiter deux centrales nucléaires de technologie EPR à Taishan, dans la province du Guangdong.

OFFRE RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

L'État a cédé, le 3 décembre 2007, 2,5 % du capital d'EDF à des investisseurs institutionnels. À la suite de cette cession et en application de la loi, une offre à des conditions préférentielles d'acquisition a été proposée aux salariés et anciens salariés d'EDF et de certaines de ses

filiales en France et à l'étranger, du 12 au 22 septembre 2008. À l'issue de cette offre, 70 000 employés ont souscrit 3,2 millions d'actions, et la part de capital d'EDF détenue par les salariés est passée de 1,9 % à 2,01 %.

DÉCRET RETRAITES

Le décret relatif à la réforme du régime des industries électriques et gazières en France et aux mesures d'accompagnement a été publié le 22 janvier 2008 et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Il prévoit notamment :

- l'allongement de la durée de cotisation des agents ;
- la décote et la surcote des taux de pension.

Les principales mesures

d'accompagnement prévues au sein de la branche sont des dispositions relatives aux salaires des agents et en lien avec l'allongement des parcours professionnels.

PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Le Groupe a engagé en 2008 le programme Excellence Opérationnelle, qui vise à améliorer sa performance dans toutes ses dimensions.

En 2008, le total des gains est estimé à 285 millions d'euros, en ligne avec l'objectif de 1 milliard d'euros de gains nets à l'horizon 2010. De multiples plans d'action ont ainsi été déployés dans l'ensemble du Groupe.



EXPOSÉ DE L'ACTIVITÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2009

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE

Le chiffre d'affaires de l'international et des autres activités* a été de 16,6 milliards d'euros, en croissance de 14,9 % et en croissance organique de 7,4 %, et l'EBITDA de 4,2 milliards d'euros, en hausse de 40,7 % et de 11,1 % en organique.

La forte amélioration de la production de British Energy, les bons résultats d'EDF Energy, la résistance des activités d'EnBW et les nouvelles progressions d'EDF Trading et d'EDF Energies Nouvelles sont les principaux facteurs de la croissance.

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5,8 milliards d'euros, en croissance organique de 15,2 %, et l'EBITDA à 1,6 milliard d'euros, en croissance organique de 27,8 %, hors contribution de British Energy, dont l'EBITDA s'est élevé à 936 millions d'euros, en croissance de +72,1 %. La hausse de la production de British Energy (+34 %) et la forte croissance des activités de production et de commercialisation d'EDF Energy tirent cette progression.

En Allemagne, les résultats contributifs d'EnBW résistent bien malgré le contexte économique, avec un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros au S1 2009, en croissance organique de 1,6 %, et un EBITDA de 655 millions d'euros, en croissance organique de 2,2 %. L'impact favorable des prix contractualisés en 2008 sur les activités gazières tire la croissance, et l'EBITDA des activités électriques est resté stable.

En Italie, le chiffre d'affaires est ressorti à 2,5 milliards d'euros, soit -8,7 % en organique, et l'EBITDA à 393 millions d'euros, soit -13,8 % en organique. La contribution d'Edison à l'EBITDA de l'Italie a été de 352 millions d'euros, soit -10,7 % en organique, en amélioration

au 2^e trimestre 2009. La baisse est liée à celle des prix de l'électricité et des ventes en Bourse (IPEX). Les activités hydrocarbures d'Edison ont crû de 7 %, grâce notamment à l'exploitation des champs gaziers d'Aboukir.

Les progressions d'EDF Trading et d'EDF Energies Nouvelles contribuent à nouveau aux bons résultats des autres activités, dont le chiffre d'affaires est ressorti à 3 milliards d'euros, en croissance organique de 18,5 %, et l'EBITDA à 1,2 milliard d'euros, soit +20,1 % en organique. Il est prévu qu'EDF investisse dans les toutes prochaines années autant dans les énergies renouvelables que dans le nouveau nucléaire.

En France, le chiffre d'affaires s'est élevé à 18,3 milliards d'euros, en croissance de 2,8 %, dont 1,3 point lié à l'évolution des tarifs d'août 2008 et 1,5 point au développement des ventes de gaz naturel et de services. Les volumes d'électricité vendus à la clientèle finale ont été quasiment stables, et les ventes nettes sur les marchés de gros se sont contractées de 4,7 TWh.

L'EBITDA est ressorti à 6 milliards d'euros, en recul de -1,8 %, affecté par la hausse des achats de combustibles et d'énergie et de façon exceptionnelle par les mouvements sociaux, ainsi que par les tempêtes de janvier et février 2009.

Le résultat net part du Groupe est resté stable à 3,1 milliards d'euros au 30 juin 2009, en dépit d'événements exceptionnels en France. Après prise en compte d'éléments non récurrents liés à la constitution de l'énergéticien Alpiq en Suisse, le résultat net courant s'est élevé à 2,9 milliards d'euros, en recul de -5,5 %.

FINANCEMENT DU GROUPE

Le cash-flow opérationnel du Groupe s'est élevé à 6,9 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2009, en croissance de 7,9 % par rapport au 1^{er} semestre 2008. Les investissements opérationnels du Groupe ont été de 5,6 milliards d'euros,

en forte hausse de 35,3 %. Le free cash-flow est de 1,7 milliard d'euros, soit +1,2 milliard d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2008.

L'endettement financier net est passé de 24,5 à 36,8 milliards d'euros, dont 10,8 milliards d'euros attribuables à l'acquisition de British Energy. L'impact positif de trésorerie nette de 1,2 milliard d'euros lié à l'investissement de Centrica dans British Energy et à celui d'EDF dans SPE n'est pas inclus dans cette évolution.

Le Groupe affiche toujours une structure financière solide :

- ratio dette nette/EBITDA** = 2,4 ;
- maturité moyenne de la dette allongée : 6,7 années, contre 5,3 au S1 2009 ;
- coût moyen de la dette réduit : 4,4 % contre 4,7 %.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2009

Le Groupe confirme ses perspectives financières pour 2009.

L'EBITDA du Groupe sera dynamisé par l'amélioration de la performance à l'international et par la contribution de British Energy.

EDF maintient son objectif de croissance organique modérée de l'EBITDA dans un contexte économique difficile.

Le résultat net hors éléments non récurrents ne progressera pas compte tenu de la poursuite du programme d'investissements.

Le Groupe poursuit une gestion stricte de ses équilibres financiers, notamment par la préparation active du programme de cessions annoncé, qui doit réduire l'endettement financier net d'au moins 5 milliards d'euros.

Le Groupe vise le maintien d'une notation forte, avec un ratio dette nette/EBITDA compris entre 2,5 et 3.

* Le segment « Autres activités » regroupe les activités diverses : essentiellement Dalkia, EDF Trading et EDF Energies Nouvelles.
** EBITDA annualisé, glissant sur 12 mois.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Extraits des comptes sociaux d'EDF)

	2008	2007	2006	2005	2004
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
CAPITAL SOCIAL (EN MILLIONS D'EUROS)	911	911	911	911	8 129
DOTATIONS EN CAPITAL (EN MILLIONS D'EUROS)				-	-
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES	1 822 171 090	1 822 171 090	1 822 171 090	1 822 171 090	1 625 800 000
NOMBRE DES ACTIONS À DIVIDENDE PRIORITAIRE (SANS DROIT DE VOTE) EXISTANTES					-
NOMBRE MAXIMAL D' ACTIONS FUTURES À CRÉER					-
PAR CONVERSION D' OBLIGATIONS					-
PAR EXERCICE DE DROIT DE SOUSCRIPTION					-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN MILLIONS D'EUROS)					
CHIFFRE D' AFFAIRES HORS TAXES	39 003	33 638	32 891	30 849	30 210
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 842	5 838	10 269	5 160	7 397
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(346)	835	1 176	381	706
PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE		-	-		-
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	867	4 934	6 055	3 532	902
RÉSULTAT DISTRIBUÉ	2 332	2 330 ⁽¹⁾	2 113	1 439	374
ACOMPTÉ SUR RÉSULTAT DISTRIBUÉ	1 164	1 057			
RÉSULTATS PAR ACTION (EURO/ACTION)					
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS, PARTICIPATION DES SALARIÉS MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2,30	2,75	4,99	2,62	4,12
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,48	2,71	3,32	1,94	0,55
DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE ACTION	1,28	1,28	1,16	0,79	0,23
ACOMPTÉ SUR DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE ACTION	0,64	0,58			
PERSONNEL					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PENDANT L'EXERCICE	59 131	58 778 ⁽²⁾	96 856	98 580 ⁽³⁾	106 718
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE (EN MILLIONS D'EUROS)	3 178	2 940	4 278	4 125	4 291
MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX DE L'EXERCICE (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES...) (EN MILLIONS D'EUROS)	1 917	1 737	2 420	2 827	3 342

Notes :

(1) Comprend l'acompte sur dividende sur le résultat de l'exercice 2007 de 0,58 euro par action.

(2) Dont une diminution de 36 374 liée à la filialisation de l'activité Distribution.

(3) Dont une diminution de 7 629 liée à la filialisation de l'activité Transport.

DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- Réduisons les émissions de CO₂ en consommant moins de papier imprimé.
- Les documents prévus au Code de commerce peuvent être consultés ou téléchargés sur le site actionnaires.edf.com
- Si vous souhaitez néanmoins les recevoir par courrier, vous pouvez retourner ce document dûment complété et signé directement à :
EDF – Service Relations Actionnaires
22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES D'EDF DU 5 NOVEMBRE 2009



Je soussigné(e) _____

M./Mme : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____

Demande l'envoi des documents et renseignements suivants (cocher la ou les cases des documents demandés) :

- Les états financiers du groupe EDF
- Les rapports du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Les autres documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce

Fait à _____, le _____ 2009.

Signature _____

Nota: conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. La demande est à adresser à EDF – Service Relations Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris.

NOUS CONTACTER

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
SUR LE GROUPE,
LE SERVICE RELATIONS
ACTIONNAIRES
EST À VOTRE DISPOSITION

- Par téléphone :

 **N° Vert 0 800 00 0800**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

- Par courrier :

EDF – Service Relations Actionnaires
22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris

- Par courriel : actionnaires@edf.fr

- Site Internet actionnaires :
actionnaires.edf.com



22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08
www.edf.com
SA au capital de 911085545 euros – 552081317 RCS Paris